

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 27 novembre 2024 à 19 h, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BEAUCHESNE, Mario	Maire	Saint-Fabien
CARON, Guy	Maire	Rimouski
GAGNON, Chantal	Maire	La Trinité-des-Monts
LEPAGE-LECLERC, Vanessa	Représentante	Saint-Anaclet-de-Lessard
PROULX, Langis	Maire	Esprit-Saint
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
SOUCY, Gervais	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	Mairesse	Saint-Marcellin
VIEL, CLAUDE	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h.

24-358 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Chantal Gagnon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24-359 RÈGLEMENT 24-12 RELATIF AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette doit adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier, le 4^e mercredi du mois de novembre (art. 148 du Code municipal);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette doit adopter ses prévisions budgétaires partie par partie (art. 975 du Code municipal);

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné par Julie Thériault lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé par Robert Savoie lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 13 novembre 2024;

Il est proposé que les parties du budget et de la répartition des quotes-parts ci-après énoncées soient adoptées:

Partie	Dépenses totales	Quote-Part	Mode de répartition de la quote-part	Proposeur	Adoption
1.1.1	Administration	1 321 540 \$	310 482 \$	Vanessa Lepage-Leclerc	Unanimité
	Aménagement	539 499 \$	320 382 \$		

Partie	Dépenses totales	Quote-Part	Mode de répartition de la quote-part	Proposeur	Adoption	
			intermunicipale avec Saint Anaclet pour le conseiller en aménagement.			
Rémunération	45 446 \$	42 167 \$	Montant égal pour chacune des municipalités			
Municipalités rurales	10 284 \$	10 284 \$	Montant égal pour chacune des municipalités, excluant Rimouski			
Logiciel	51 793 \$	51 793 \$	GoNet (basée sur le coût réel pour la Ville de Rimouski et d'un montant égal pour les municipalités visées) GoUrbanisme (basée sur un montant égal réparti entre les municipalités visées) Coût d'entretien GoCadastre (basée sur la population respective)			
1.1.2	Développement de la zone agricole	110 928 \$	18 313 \$	Population respective	Claude Viel	Unanimité
1.1.3	Urbanisme	41 967 \$	25 719 \$	Montant égal pour chacune des municipalités. Inclus les heures en urbanisme attribuées à certaines municipalités. Inclus une banque d'heures commune d'urbanisme à parts égales (sauf Rimouski)	Langis Proulx	Unanimité
1.1.4	Culture	127 639 \$	18 286 \$	1/9 à la ville de Rimouski et la balance aux autres municipalités sur la base de leur population respective	Julie Thériault	Unanimité
1.1.5	Cours d'eau	155 379 \$	155 259 \$	Population respective	Guy Caron	Unanimité
1.2.1	Développement économique	1 246 695 \$	426 454 \$	Basée sur la richesse foncière uniformisée	Gervais Soucy	Unanimité
1.2.2	Développement régional	280 625 \$	20 000 \$	Basée sur la richesse foncière uniformisée	Robert Savoie	Unanimité
1.2.3	Développement local et intermunicipal	972 704 \$	192 613 \$	Montant égal pour chacune des municipalités. Inclus l'entente intermunicipale avec Saint-Anaclet, Saint-Marcellin et Saint-Narcisse.	Mario Beauchesne	Unanimité
1.3.1	Gestion des matières résiduelles	119 900 \$	95 430 \$	Basée sur la population et sur la quantité totale des matières enfouies	Langis Proulx	Unanimité
1.3.2	Collecte des matières recyclables	507 529 \$	507 529 \$	Basée sur la richesse foncière uniformisée. Un ajustement selon le réel sera fait en fin d'année.	Chantal Gagnon	Unanimité
1.4	Terres publiques intramunicipales	93 756 \$	- \$	N/A	Claude Viel	Unanimité
1.5	Gestion des droits fonciers sur les terres publiques	99 461 \$	- \$	N/A	Vanessa Lepage-Leclerc	Unanimité
2.1	Cotisations FQM *Membres habilités	12 301 \$	12 301 \$	Basée sur le coût d'adhésion et services professionnels, excluant Rimouski.	Robert Savoie	Unanimité
2.2	Évaluation foncière *Membres habilités	313 608 \$	313 608 \$	Basée sur le nombre de dossiers d'évaluation (excluant Rimouski)	Julie Thériault	Unanimité

Partie		Dépenses totales	Quote-Part	Mode de répartition de la quote-part	Proposeur	Adoption
3.1	Inspection *Membres habilités	418 826 \$	279 410 \$	note 1 * Répartie au prorata d'utilisation pour les municipalités visées par l'entente intermunicipale et sur la richesse foncière uniformisée pour la gestion du logiciel AccèsCité Territoires	Langis Proulx	Unanimité
4.1	Inforoute *Membres habilités	53 512 \$	51 907 \$	Basée sur un montant égal par site et un pourcentage de la richesse foncière uniformisée (excluant Rimouski). Inklus l'entente intermunicipale avec Saint-Anaclet	Chantal Gagnon	Unanimité
5.1	Transport adapté *Membres habilités	213 787 \$	77 648 \$	Basée sur la population respective (excluant Rimouski)	Mario Beauchesne	Unanimité
5.2	Transport collectif *Membres habilités	148 802 \$	- \$	N/A	Claude Viel	Unanimité
6.1	Éolien	790 000 \$	- \$	N/A	Gervais Soucy	Unanimité
7.1	Sécurité incendie *Membres habilités	1 608 996 \$	1 551 974 \$	Basée à 1/3 sur la population, 1/3 sur la richesse foncière uniformisée et 1/3 sur les bâtiments (excluant Rimouski)	Langis Proulx	Unanimité
7.2	Location caserne *Membres habilités	99 792 \$	99 792 \$	note 2 ** Une moitié en part égale et une moitié basée à 1/3 sur la population, 1/3 sur la richesse foncière uniformisée et 1/3 sur les bâtiments (excluant Rimouski)	Vanessa Lepage-Leclerc	Unanimité
8.1	Schéma de couverture de risque	25 594 \$	24 812 \$	Basée sur un montant égal entre les 2 services incendie du territoire	Chantal Gagnon	Unanimité
9.1	Sécurité civile	18 198 \$	18 032 \$	Basée sur un pourcentage de la richesse foncière uniformisée (excluant Rimouski)	Gervais Soucy	Unanimité
	TOTAL	9 328 769 \$	4 524 404 \$			

* Ne comprend pas la quote-part cours d'eau, puisque dépense/revenu interne

** Les montants n'ont pas été pris en considération dans les totaux puisque le montant total est redistribué à même les quotes-parts. L'impact net est donc de 0 \$.

24-360 SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure de chacune;

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances régulières du conseil de la MRC pour l'année 2025 qui se tiendront à 19 h, à la salle du conseil de la MRC, au 23, rue de l'Évêché Ouest à Rimouski :

- Le mercredi 22 janvier 2025
- Le mercredi 12 février 2025
- Le mercredi 12 mars 2025
- Le mercredi 9 avril 2025
- Le mercredi 14 mai 2025
- Le mercredi 11 juin 2025

- Le mercredi 9 juillet 2025
- Le mercredi 10 septembre 2025
- Le mercredi 8 octobre 2025
- Le mercredi 19 novembre 2025
- Le mercredi 26 novembre 2025

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

24-361 APPUI AU PROJET « PORTRAIT DES BESOINS ET DE L'ACCESSIBILITÉ EN LOGEMENT DANS LES MILIEUX RURAUX »

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet à signer la lettre d'appui au projet « Portrait des besoins et de l'accessibilité en logement dans les milieux ruraux » déposé au Fonds de recherche et de planification de la SNL à la SCHL. Il est de plus convenu que deux ressources professionnelles de la MRC seront impliquées dans le projet à raison d'environ 100 heures chacune, pour une contribution en nature de 200 heures.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

24-362 LOCATIONS DE CASERNE

CONSIDÉRANT que la MRC de Rimouski-Neigette a la compétence totale en incendie sur les territoires des municipalités d'Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski et Saint-Valérien;

CONSIDÉRANT QUE les casernes incendie demeurent la propriété des municipalités qui en ont sur leur territoire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3 de la résolution 16-089, la MRC prévoyait la location des casernes des municipalités « à un coût raisonnable » fixé par la MRC;

CONSIDÉRANT que l'instauration des baux a un impact sur le budget incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a mis en place les baux à compter de l'année 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est convenu de faire une répartition selon le coût de 12 \$ du pied carré utilisé par les véhicules du service régional de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le coût total devra être réparti à 50 % selon les quotes-parts et à 50 % selon une division à parts égales;

Il est proposé par Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte la répartition suivante des coûts de location de caserne pour l'année 2025 :

Municipalité	Coûts
Esprit-Saint	7 498 \$
La Trinité-des-Monts	(10 656) \$
Saint-Anaclet-de-Lessard	(5 588) \$
Saint-Eugène-de-Ladrière	8 450 \$
Saint-Fabien	(6 169) \$
Saint-Marcellin	1 899 \$
Saint-Narcisse	(10 072) \$
Saint-Valérien	8 571 \$
TNO	6 067 \$
TOTAL	99 792 \$

TNO

24-363 RÈGLEMENT 24-13 POURVOYANT AUX REVENUS ET DÉPENSES AINSI QU'À L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) DU LAC-HURON POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné par Claude Viel lors de la séance du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette le 13 novembre 2024, avec dispense d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé par Robert Savoie lors de la séance du conseil tenue le 13 novembre 2024;

Il est proposé par Chantal Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le « *Règlement 24-13 pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour le Territoire non organisé (TNO) du Lac-Huron de la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette pour l'année 2025* ».

24-364 TAXATION ET PERCEPTION DES TAXES POUR LE TNO LAC-HURON / MANDAT À LA VILLE DE RIMOUSKI

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte la proposition de la Ville de Rimouski pour le service de taxation et perception des taxes pour le TNO Lac-Huron pour l'année 2025, à raison de 8,02 \$ par compte de taxes avec un maximum de 1 530 \$, plus les frais de collection selon les coûts réels.

AUTRES

24-365 MOTION DE FÉLICITATIONS / ÉQUIPE DE LA MRC

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses félicitations à l'ensemble de l'équipe de la MRC pour le travail accompli au cours de la dernière année.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 19 h 15.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trés.